


GENDARMERIE NATIONALE Compagnie ou escadron		BORDEREAU D'ENVOI Constituant avec les pièces qu'il énumère LA PROCEDURE enregistrée à l'unité sous le numéro, <--- indiqué ci-contre		
C.U. 00574	Procès Verbal 01167/2006		N° Pièce	N° Feuillet 1
Date ou période des faits : vendredi 15 décembre 2006. Lieux des faits : Ville Haute du HAVRE (76).			RENSEIGNEMENT MILITAIRE	
INFRACTION: Observation d'objets non identifiés REFERENCES: B.E. n°25400 DEF/GEND/OE/DO/RENS du 28 septembre 1992.				

N° d'ordre	DESIGNATION DES PIECES
01	Procès-verbal de synthèse
02	Procès-verbal d'audition de témoin
03	Procès-verbal d'audition de témoin
04	Procès-verbal de renseignement Aéroport LE HAVRE - OCTEVILLE
05	Procès-verbal de demande de renseignement Armée de l'air C.C.O.A. TAVERNY
06	Procès-verbal d'audition de témoin
07	Procès-verbal d'investigations Météo France
08	Procès-verbal d'investigations Aéroport LE HAVRE - OCTEVILLE
09	Procès-verbal d'investigations Armée de l'air C.C.O.A. TAVERNY
LE HAVRE (76)	
14.12.2006	

(DESTINATAIRES)

2	D.G.G.N. – Bureau Défense Opération – Sous Direction des Opérations – Bureau Renseignement Situation	Date de clôture 31 JAN. 2007	Vu et transmis par : L'Adjudant-Chief J. Commandant la brigade de Gendarmerie de M.
1	Monsieur le Sous-Préfet à LE HAVRE.		
1	Monsieur le Commandant de la Région Aérienne à VILLACOUBLAY (98)	Le 	
1	Monsieur le procureur de la République à LE HAVRE		
1	Archives à		Signature

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT MILITAIRE PROCES - VERBAL DE SYNTHESE	N° Pièce 001	N° Feuillet 1
Compagnie ou escadron				
C.U. 00574	Procès Verbal 01167/2006			

(ANALYSE ET REFERENCES)

ANALYSE : Enquête ouverte suite observation d'objets volants non identifiés.

REFERENCE : B.E. N°25400 DEF/GEND/OE/DO/RENS du 28 septembre 1992.

Le trente et un janvier deux mille sept à dix heures quarante minutes

Nous soussigné Gendarme

Agent de police judiciaire,

assisté de

Gendarme A.P.J. Et agissant sous le contrôle de l'Adjudant-Chef

Officier de police

judiciaire de notre unité.

Vu les articles 20, 21 du C.P.P. et les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Nous trouvant au bureau de notre unité à M _____ rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULE

Le 16 décembre 2006, nous sommes contactés par monsieur _____ demeurant LE HAVRE (76). Celui-ci nous explique avoir aperçu avec d'autres personnes des objets volants non identifiés dans le ciel du HAVRE (76), le 15 décembre 2006 dans l'après-midi.

Conformément au B.E. N°25400 DEF/GEND/OE/DO/RENS du 28 septembre 1992, nous ouvrons la présente enquête.

EXPOSE DES FAITS

Le 15 décembre 2006 entre 16 heures 35 et 16 heures 45, monsieur _____ et son épouse aperçoivent dans le ciel du Havre des objets volants non identifiés. Ces objets identiques au nombre de 7 volent en formation avec un azimut Nord Nord-Est.

Ces objets de couleur foncé seraient de forme pouvant s'apparenter à des « palets de hockey ».

Cette observation est également effectuée par monsieur _____, directeur de l'école où l'enfant de monsieur et madame _____ est scolarisé.

ENQUETE

Mesures prises : Nous établissons le message n°986/M conformément aux directives de la C.M. N°32600 DEF/GEND/OE/DO/RENS du 08 novembre 1985, afin d'en informer notre hiérarchie de l'ouverture de l'enquête.

Nous rendons compte à notre commandant de compagnie au HAVRE.

Recueil des témoignages : Monsieur _____, son épouse et monsieur _____ directeur de l'école au HAVRE (76) sont auditionnés. Leur témoignages se recoupent et ces personnes ne peuvent expliquer la nature de ces objets. La taille de ces objets est estimé par les témoins au gabarit d'une petite voiture, les témoins estiment que leur altitude était d'environ 1000 mètres. (**Pièce n°2, 3 et 6**)

Vérifications entreprises :

Nous prenons attache avec l'aviation civile via la tour de contrôle de l'aéroport du HAVRE – OCTEVILLE, aucun relevé ne peut expliquer le phénomène. (**Pièce n° 4 et 8**)

Nous prenons attache avec l'armée de l'air pour obtenir un relevé de la zone de couverture radar du jour de l'observation, dans le cas présent rien ne correspond au phénomène. (**Pièce n° 5 et 9**)

Nous demandons également avec Météo France afin d'obtenir les données météorologiques de la journée du 15 décembre 2006. (**Pièce n°7**)

Les Enquêteurs

Nous annexons au présent procès verbal de synthèse une cartographie de la ville du Havre. L'emplacement des objets est indiqué sur les renseignements fournis par monsieur ce positionnement et la durée de l'observation nous permettent d'estimer la vitesse de progression de ces objets à environ 8 km/h. Cette constatation est toute relative car il est difficile d'apprécier la distance de ces objets du point d'observation ainsi que leur altitude réelle.

CLOTURE

L'enquête effectuée n'a pas permis de déterminer la nature des objets observés par les témoins. Aucune hypothèse ne peut être émise, nos investigations ont permis de déterminer qu'il ne pouvait s'agir d'un quelconque aéronef civil ou militaire. A ce jour, aucun autre témoignage n'est parvenu à notre unité.

En ce qui concerne les trois témoins auditionnés, rien ne permet d'établir que leur témoignage soit une affabulation. Elles paraissent tout à fait saines d'esprit.

Dont procès verbal fait et clos à

le 31 janvier 2007.

Les Enquêteurs

PV n° 1167/2006 BTA

Carte du HARS (76) ville-Haute

Mention de l'emplacement des objets par
Mousieur

9 cm = 1 km

Distance 12,5 cm \approx 1,3 km

Durée observation environ 10 minutes

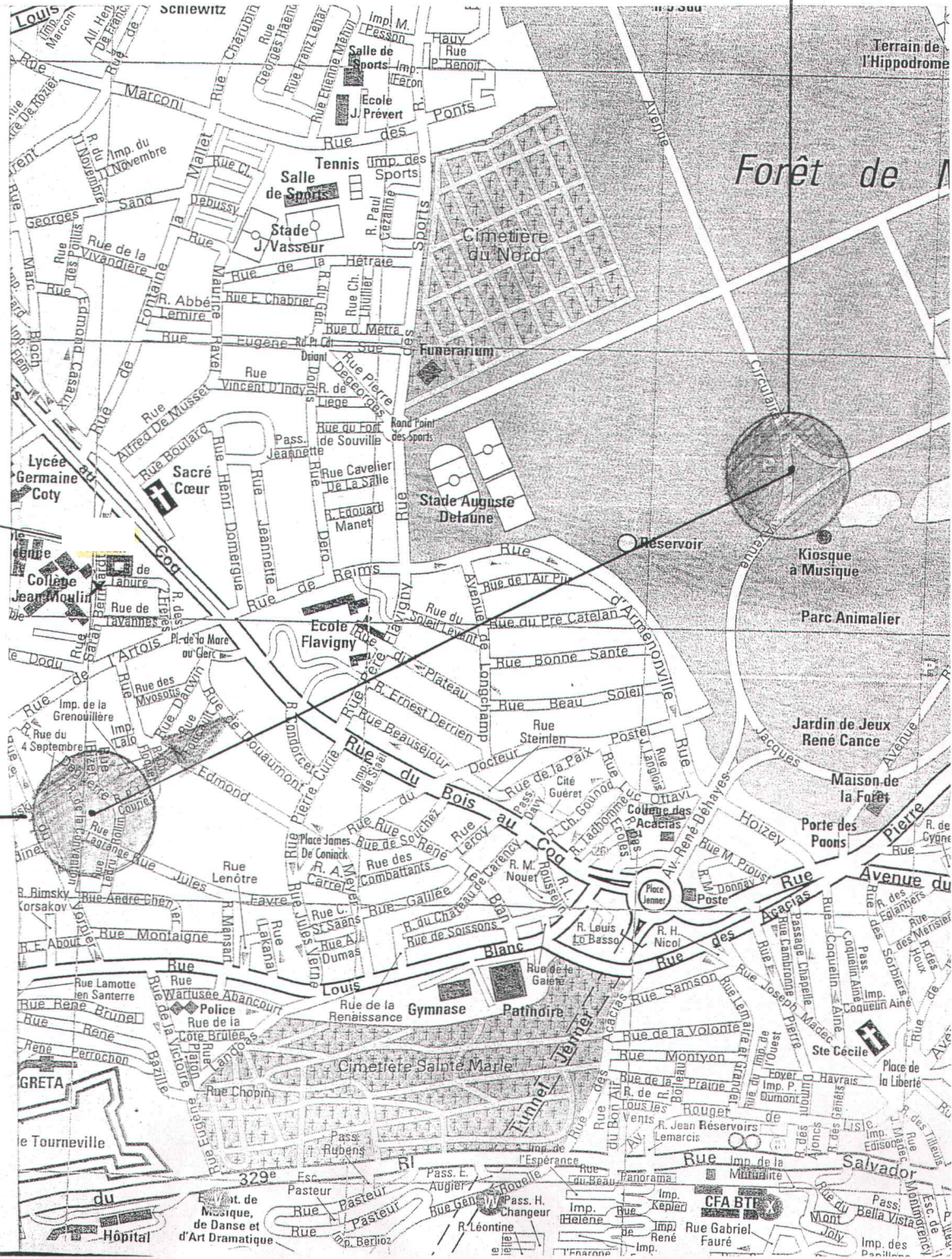
vitesse estimée
à 7,8 km/h

16°45

Lieu d'observation

16°35

germaine



G.D.H DE DÉPOT OU DE RÉCEPTION		M E S S A G E		GROUPE DATE - HEURE D'APPROBATION	
161437Z DEC 06					
AUTORITÉ D'ORIGINE		PROTECTION		URGENCE	
				MSG. ORGANIQUE	DST EXTÉRIEURS
BRIGEND		DIFFUSION RESTREINTE <input type="radio"/>	URGENT <input type="radio"/>	FLASH <input type="radio"/>	
		NON PROTEGE <input checked="" type="radio"/>	ROUTINE <input checked="" type="radio"/>	IMMEDIAT <input type="radio"/>	
				URGENT <input type="radio"/>	
				ROUTINE <input checked="" type="radio"/>	
DESTINATAIRES	DESTINATAIRES POUR ACTION		DESTINATAIRES POUR INFORMATION		
	<p>BT</p> <p>NMR/ 986 / M</p> <p>OBJ/ OBJET VOLANT NON IDENTIFIE</p> <p>REF/ CM 32600 DEF/GEND.OE/DO/RENS DU 08/11/1985</p> <p>TXT</p> <p>1/ OBSERVATION OBJET VOLANT NON IDENTIFIE</p> <p>2/ LE 15/12/2006 A 16 H 35</p> <p>3/ TEMOIN ET INFORMATEUR :</p> <p>4/ 7 OBJETS EN FORME DE PALET DE HOCKEY SUR GLACE DE COULEUR GRIS ANTHRACITE OU MARRON FONCE SE TROUVANT AU-DESSUS DE LA VILLE HAUTE DU HAVRE SE DEPLACANT LENTEMENT VERS LE PORT AUTONOME - NORD/OUEST / EST - A UNE HAUTEUR D ENVIRON 1000 METRES -</p> <p>5/ SELON INFORMATEUR, SON EPOUSE ' ET M. AURAIENT ETE EGALEMENT TEMOIN DE CES FAITS.</p> <p>APRES CONTACT AVEC SERVICES DE POLICE DU HAVRE AUCUNE AUTRE OBSERVATION DE CE TYPE N A ETE SIGNALEE - RECHERCHE RGT EN COURS AUPRES AEROPORT OCTEVILLE -</p> <p>6/ BTA M</p> <p>BT</p> <p>BT</p>				
NOM et signature du rédacteur		Téléphone	VISAS DIVERS	SIGNATURE ET CACHET DE L'AUTORITE	
VISA DU CHEF DE SERVICE					

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT MILITAIRE PROCES - VERBAL D 'AUDITION		
C.U. 00574	Procès Verbal 1167/2006		N° Pièce 2	N° Feuillet 1
(ANALYSE ET REFERENCES)				

Le dix-sept décembre deux mille six à seize heures

Nous soussigné Gendarme Agent de police judiciaire, agissant
 sous le contrôle de l' Adjudant-Chef Officier de police judiciaire de notre unité.
 Vu les articles 20, 21-1 du C.P.P. et les articles 59 et 298 du décret du 20/05/1903.
 Nous trouvant au bureau de notre unité à M , rapportons les opérations suivantes :

PERSONNE CONCERNEE
<i>NOM, PRENOMS (Pour une femme, toujours inscrire le nom de jeune fille, éventuellement suivi du nom d'épouse)</i>

Nous entendons la personne dénommée ci-dessus qui déclare:
 Je me présente à vous ce jour pour vous apporter mon témoignage sur les événements que j'ai observé le vendredi 15 décembre 2006 à 16 heures 35, tandis que je me trouvais au Havre sur la rue J'étais en compagnie de mon épouse
 Nous étions devant l'école pour chercher notre fille.

Mon épouse et moi-même avons aperçu via le pare brise de notre véhicule, un objet dans le ciel. Je suis descendu , mon épouse étant resté au volant. Cette forme avançait dans le ciel, j'ai regardé plus précisément le suivi de cette forme et je me suis rendu compte de la présence au total de sept formes, de gabarit identique. Ces formes avançaient en « formation » , mais pas au sens aéronautique du terme, je m'explique ils étaient à égale distance entre eux, à vitesse constante, certains volaient à des altitudes supérieures aux autres. Cette « formation » faisant penser à une constellation d'étoile par la forme des positions. Ces objets paraissaient identiques de couleur marron foncé, sans luminosité apparente, la forme faisait penser à une sorte de palet de hockey sur glace. Je précise que ces objets avaient une tranche haute et une tranche basse plane , par contre leur côté paraissaient irrégulier, c'est à dire bombé. Ces objets sont restés à distance égale les uns des autres , sauf à un moment où l'un d'entre-eux est remonté au niveau de celui qui le précédait.

En ce qui concerne la taille , ils m'ont semblé relativement petit, je m'explique, je les ai vu passer au dessus d'un immeuble situé rue des 2 frères , ce qui m'a permis de jauger une échelle de taille je pense au gabarit d'une petite voiture pour chaque objet.

Par la suite mon épouse a continué l'observation pendant je suis allé chercher mon enfant à l'école, c'est à ce moment que j'ai demandé à monsieur I directeur de l'école s'il pouvait m'accompagner dans la cour de l'école. Ce monsieur a également constaté la présence de ces objets au loin qui s'éloignaient.

QUESTION : Quelle étaient les conditions climatiques , le jour de votre observation ?

REPONSE : Il faisait encore jour, le ciel était dégagé , du moins sur la partie où j'ai observé ces objets. Il y avait un grand soleil. Je n'ai pas senti de vent.

QUESTION : Quelle direction pouvez vous donner à ces objets ?

REPONSE : Je pense qu'il se dirigeait vers le nord ouest en venant du sud.

QUESTION : Pouvez vous nous indiquer sur une carte la position de ces objets et la direction qu'ils ont prise ?

REPONSE : Oui, je vous l'indique sur la carte que vous me fournissez. Je précise qu'il m'est difficile d'apprécier la distance des objets, par contre je suis certain du cap constant de ces objets.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

Cette observation a duré de 16 heures 35, heure de mon arrivée, à 16 heures 45, quand j'étais dans la cour de l'école avec monsieur . Je n'ai constaté aucune présence d'émission de gaz de combustion, je n'ai entendu aucun bruit laissant à penser à la présence d'un moteur à hélice.

QUESTION : Avez-vous des antécédents psychiatriques , ou avez vous consommé de l'alcool ce jour là ?

REPONSE : Non pas du tout.

Le 17 décembre 2006 à 16 heures 55, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT MILITAIRE PROCES - VERBAL DE REQUETE DE RENSEIGNEMENT	N° Pièce 005	N° Feuillet 1
C.U. 00574	Procès Verbal 01167/2006			

(ANALYSE ET REFERENCES)

ANALYSE : Enquête ouverte suite témoignages d'observations d'objets volants non identifiés.

REFERENCES : BE N°25.400 DEF/GEND/OE/DO/RENS

Le dix-neuf décembre deux mille six à quatorze heures vingt minutes

Nous soussigné Gendarme

Agent de police judiciaire,

, agissant

sous le contrôle de l'Adjudant-Chef

Officier de police judiciaire de notre unité et commandant de brigade.

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à

rapportons les opérations suivantes :

SOLLICITONS : Monsieur le Commandant du centre de conduite des opérations aériennes à TAVERNY.

Conformément à l'enquête ouverte, suite au témoignage de trois personnes nous décrivant la présence dans le ciel du HAVRE (76) de 7 objets volants non identifiés, nous sollicitons d'avoir accès aux relevés radars de la journée du 15/12/2006 entre 16 heures 35 et 16 heures 45 au dessus de l'agglomération havraise. Avec le cas échéant, la désignation des éventuels objets apparaissant sur ces relevés.

ENVOI DE LA DEMANDE : Fax :

RETOUR DE LA DEMANDE :

Le Gendarme P1
T1

L'Adjudant-Chef J1
commandant la brigade //


*** RAPPORT D'EMISSION ***

Nom : BTP

Numéro : 000235304499

Date : 19-12-06 14:45


Date/Heure	19-12 14:45
Numéro composé	
Durée	0' 42"
Mode	NORMAL
Pages	2
Résultat	Correct



Liberté - Égalité - Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

BORDEREAU DE TELECOPIE



<input checked="" type="checkbox"/> NON PROTÉGÉ <input type="checkbox"/> PROTÉGÉ	
<input type="checkbox"/> DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/> CONFIDENTIEL DÉFENSE	
<input checked="" type="checkbox"/> À TRANSMETTRE <input checked="" type="checkbox"/> DES RÉCEPTIONS <input type="checkbox"/> SANS URGENCE	
SOCIÉTÉ, ORGANISME, ÉTABLISSEMENT OU UNITÉ : EXPÉDITEUR : D : BTA I : Y : E : U : NOM : Gendarme R : FONCTION : Rang : T : TÉLÉPHONE : E : TELECOPIE :	SOCIÉTÉ, ORGANISME, ÉTABLISSEMENT OU UNITÉ : D : E : MONSIEUR LE COMMANDANT DU CENTRE DE CONDUITE DES OPÉRATIONS AÉRIENNES S : T : N : A TAVERNY A : A : NOM : R : FONCTION : E : TÉLÉPHONE : T : TELECOPIE :
DATE : 19/12/2006	NUMÉRO : 01167/2006
NOMBRE DE PAGE(S) (y compris de face/verso) : 2	



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DEFENSE

BORDEREAU DE TELECOPIE



<input checked="" type="checkbox"/> NON PROTÉGÉ		<input type="checkbox"/> PROTÉGÉ		
		<input type="checkbox"/> DIFFUSION RESTREINTE	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIEL DÉFENSE	
À TRANSMETTRE		<input checked="" type="checkbox"/> DÈS RÉCEPTION	<input type="checkbox"/> SANS URGENCE	
EXPÉDITEUR	SOCIÉTÉ, ORGANISME, ÉTABLISSEMENT OU UNITÉ :		SOCIÉTÉ, ORGANISME, ÉTABLISSEMENT OU UNITÉ :	
	BTA		MONSIEUR LE COMMANDANT DU CENTRE DE CONDUITE DES OPERATIONS AERIENNES	
	NOM : Gendarme		NOM :	
	FONCTION : Rang		FONCTION :	
	TÉLÉPHONE :		TÉLÉPHONE :	
TÉLÉCOPIE :		TÉLÉCOPIE :		
DATE : 19/12/2006		NUMÉRO : 01167/2006		
NOMBRE DE PAGE(S) (y compris ce bordereau) : 2				

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT MILITAIRE PROCES - VERBAL DE RENSEIGNEMENT	N° Pièce 4	N° Feuillet 1
C.U. 00574	Procès Verbal 01167/2006			
(ANALYSE ET REFERENCES)				

Le vingt et un décembre deux mille six à dix-sept heures dix minutes
 Nous soussigné Gendarme _____, Agent de police judiciaire, _____, agissant
 sous le contrôle de l'Adjudant-Chef _____ Officier de police judiciaire de notre unité.
 Vu les articles 20, 21 du C.P.P. et les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du
 service de la gendarmerie.
 Nous trouvant au bureau de notre unité à M _____ rapportons les opérations suivantes :

Le 20 décembre 2006, poursuivant nos investigations , nous prenons attache avec la tour
 de contrôle de l'aéroport du Havre-Octeville.

Ce service nous explique le mode de détection des appareils par l'aviation civile. Cette
 détection ne peut intervenir que pour des appareils munis d'un transpondeur. Cette détection est
 prise en charge en fonction de l'altitude de l'aéronef par divers centre d'aiguillage.

La seule couverture « primaire » (détection radar pure) n'est prise en charge que par les
 services de l'armée de l'air dont le C.C.O.A de TAVERNY est chargé de centraliser les
 informations.

Néanmoins , nous demandons au contrôleur de la tour de l'aéroport du Havre-Octeville de
 bien vouloir nous fournir le récapitulatif des vols pris en charge par l'aviation civile le 15/12/2006
 entre 16 heures 35 et 16 heures 45 sur l'agglomération du HAVRE. Tout en signalant que la
 localisation des objets observés ne correspond à aucun couloir aérien habituellement utilisé.

Fait et clos à M
 Le 20 décembre 2006
L'A.P.J. ,

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT MILITAIRE PROCES - VERBAL D'AUDITION		
C.U. 00574	Procès Verbal 01167/2006		N° Pièce 3	N° Feuillet 1
(ANALYSE ET REFERENCES)				

Le dix-huit décembre deux mille six à quatorze heures vingt-cinq minutes

Nous soussigné Gendarme _____, Agent de police judiciaire, en résidence à _____ sous le
contrôle de : Adjudant Chef _____ Officier de police judiciaire de notre unité.
Vu les articles 20, 21-1 du C.P.P. et les articles 59 et 298 du décret du 20/05/1903.
Nous trouvant au bureau de notre unité à M^r _____, rapportons les opérations suivantes :

PERSONNE CONCERNEE

Nous entendons la personne dénommée ci-dessus qui déclare:

--- Le 15 décembre 2006, vers 16 heures 35, je me suis rendue à l'école au HAVRE, et j'étais accompagnée de mon mari. Je m'y suis rendue avec mon véhicule que je conduisais. Alors que nous circulions dans la rue nous venions de la direction du centre commercial AUCHAN de MONT GAILLARD, dans l'avenue du bois au coq, nous avons tournés sur notre droite pour nous rendre vers l'école. J'ai constaté dans le ciel, en face de moi, un objet en forme de « palet de hockey », qui paraissait plat sur le dessus et le dessous, avec la tranche arrondie. Lorsque j'ai vu cet objet par rapport à mon angle de vue, il se trouvait en direction de l'école. Pour moi il se trouvait à une hauteur de 1500 mètres environ et se déplaçait très lentement d'ouest en est. Lorsque nous sommes arrivés près de l'école dont le bâtiment n'a qu'un étage, ce dernier masquait l'objet. Après avoir stationné mon véhicule, je me suis rendue un peu plus loin dans la rue et j'ai regardé en direction de l'objet que je venais d'apercevoir. J'ai été surprise de constater qu'il n'y avait pas un seul objet de ce type mais sept objets au total, tous identiques. Lorsque j'ai ouvert ma portière, je n'ai entendu aucun bruit particulier provenant de ces objets, ni de trace de fumée. Ces derniers ne comportaient pas d'ailes, ils avaient uniquement la forme d'un palet de hokey, d'une longueur de 2 ou 3 mètres sur une épaisseur de un mètre environ. Ces objets étaient de couleur mat, gris antracite avec de légers reliefs en surface. Aucun reflet n'apparaissait sur ces objets. Le temps était dégagé. J'ai continué à regarder le déplacement de ces objets, et l'ensemble des ces objets se déplaçaient en forme de constellation celle de la grande ours. Par la suite, la formation de déplacement a changée pour devenir deux triangles dont la pointe du premier était plus en avant et le dernier très en arrière. Je vous remets un dessin expliquant la formation que j'ai constatée. Pendant ce temps mon mari est allé chercher notre enfant à l'école. J'en ai parlé à ma mère qui demeure à proximité mais elle n'a rien vu de particulier. J'ai estimé le temps de déplacement de ces bojets à 10 minutes environ, avant de les perdre de vue. Je n'ai vu aucun effet lumineux, et j'ai eu l'impression que ces objets apparaissaient sur un fond. Ils se détachaient nettement du fond.

QUESTION : Avez vous suivi un traitement psychiatrique, vous adonnez vous à l'alcool ou aux stupéfiants ?

REPONSE : Ma réponse est négative pour tous ces critères. Le jour des faits j'étais parfaitement lucide et consciente de ce que je voyais.

C'est la première fois que je voyais de tels objets.

Le 18 décembre 2006 à 14 heures 56, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT MILITAIRE PROCES - VERBAL D 'AUDITION		
C.U. 00574	Procès Verbal 01167/2006		N° Pièce 6	N° Feuillet 1
(ANALYSE ET REFERENCES)				

Le vingt-trois décembre deux mille six à dix heures

Nous soussigné Gendarme Agent de police judiciaire, sous le
 contrôle de : Adjudant Chef Officier de police judiciaire de notre unité.
 Vu les articles 20, 21 du C.P.P. et les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du
 service de la gendarmerie.
 Nous trouvant au bureau de notre unité à M rapportons les opérations suivantes :

PERSONNE CONCERNEE

Nous entendons la personne dénommée ci-dessus qui déclare:

--- Je me présente à votre gendarmerie suite à votre convocation. Je suis le directeur de l'école au HAVRE où est scolarisée

--- Le vendredi 15 décembre 2006, M. est venu à mon école afin de récupérer Il devait être aux alentours de 16 h 35. Il m'a demandé de l'accompagner dans la cour de l'école afin de constater des objets volants dans le ciel.

--- Ces objets étaient au nombre de 6 ou 7. Pour ma part, je n'ai pas vu de forme particulière car les objets étaient déjà assez loin. Je n'ai vu que des points. Ce que je peux vous dire, c'est que ces objets ne laissaient pas de fumée derrière eux et il n'y avait pas de battements d'aile. Ce qui était très surprenant, c'est la lenteur à laquelle se déplaçaient ces objets. De plus, ils circulaient en formation. D'après le dessin que vous me présentez et qui a été réalisé par M. c'est tout à fait la formation que j'ai constaté.

--- Ces objets volaient à environ 1000 mètres du sol et se dirigeaient vers l'Est de la ville.-
 --- Pour moi, c'est objets ne ressemblaient à des avions ou quelques aéronefs que ce soit.

--- Le temps ce jour là était clair.

--- Je ne vois rien d'autre à ajouter.

Le vingt-trois décembre deux mille six à dix heures quinze minutes, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT MILITAIRE PROCES - VERBAL D'INVESTIGATIONS		
C.U. 00574	Procès Verbal 01167/2006		N° Pièce 7	N° Feuillet 1
(ANALYSE ET REFERENCES)				

Le dix-neuf décembre deux mille six à dix-huit heures

Nous soussigné Gendarme Agent de police judiciaire, agissant
sous le contrôle de l'Adjudant-Chef Officier de police judiciaire de notre unité.

Vu les articles 20, 21 du C.P.P. et les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Nous trouvant au bureau de notre unité à , rapportons les opérations suivantes :

Faisant suite à l'enquête en cours, nous sollicitons de l'organisme Météo France à BOOS (76). Afin de connaître les caractéristiques météorologiques sur l'agglomération havraise le 15 décembre 2006.

Il apparaît que le 15 décembre 2006 à 16 heures la pression atmosphérique était de 1022.8 HectoPascal , la température de l'air de 8°C, le taux d'humidité pour cette journée se trouvait compris entre 77 à 94 %, la vitesse du vent moyen était de 32,7 km/h avec un sens Sud Sud-Ouest. Il n'y a eu aucune précipitation ce jour et l'état du ciel était nuageux à très nuageux à 15 heures.

Les renseignements fournis sont annexés à la présente pièce.

Fait et clos à M
Le 29 décembre 2006
L'A.P.J.



Télécopie Fax

Centre Départemental de la Seine-Maritime
Aéroport Rouen-Vallée de Seine

Le mardi 19 décembre 2006

Destinataire : Monsieur
Gendarmerie

Gendarme

Vos références : Demande de données par télécopie du 19/12/0/2006
Procès-Verbal N° 1167/2006

Monsieur,

Suite à votre demande citée ci-dessus, veuillez trouver ci-joint les conditions météorologiques observées le 15 décembre 2006 au cap de la Hève.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Chef de centre,



METEO FRANCE

SYNTHESE CLIMATOLOGIQUE D'UN JOUR

vendredi 15 décembre 2006

CAP-DE-LA-HEVE (76)

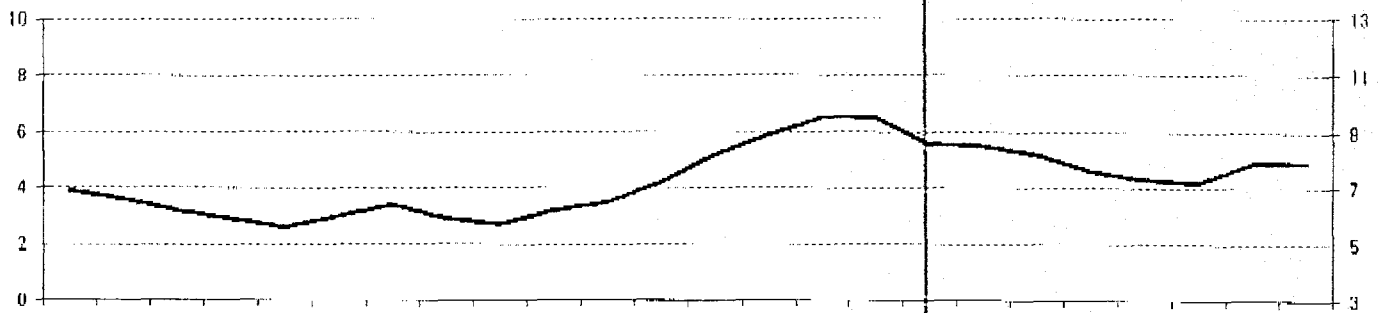
LA HEVE-SEM

76532001, alt. : 100 m, lat. : 49°30'6 N, lon. : 00°04'2 E

Précipitations en mm
Insolation en 1/10 H

■ Précipitations □ IN indisponibles — Température sous abri

Températures en °C



	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
HH	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
TT	6.9	6.8	6.2	5.9	5.6	6.0	6.4	5.9	5.7	6.2	6.5	7.2	8.2	8.9	9.5	9.5	8.6	8.5	8.2	7.6	7.3	7.2	7.9	7.9
RR																								
UU	91	91	92	92	93	94	93	92	93	92	90	87	81	80	79	81	84	85	87	88	90	91	87	87
IN	Données manquantes ou indisponibles																							
N	0	mq	mq	0	mq	mq	8	mq	mq	7	mq	mq	5	mq	mq	5	mq	mq	0	mq	mq	0	mq	mq
DD	190	200	190	180	190	190	190	190	190	180	190	180	190	200	190	190	200	200	180	190	190	190	210	210
FF	25.2	25.2	28.8	25.2	28.8	28.8	28.8	28.8	36.0	32.4	36.0	28.8	36.0	36.0	36.0	32.4	32.4	32.4	28.8	36.0	36.0	36.0	46.8	43.2

HH : Heure UTC (TSV pour Insolation) - TT : Températures (°C) - RR : Précipitations (mm) - UU : Humidité relative (%)

N : Nébulosité (octas) - IN : Durée d'insolation en minutes - Vent DD : Direction (090° = Est, 270° = Ouest) FF : Force en km/h

Paramètres journaliers

Températures sous abri en degrés Celsius

minimale (de 18h la veille à 18h UTC): 5.6 à 03h49

maximale (de 06h à 06h UTC le lendemain): 9.5 à 13h35

moyenne (minimale+maximale) / 2: 7.6

Précipitations en mm (de 6h à 6h UTC le lendemain):

ETP en mm (évapotranspiration potentielle): mq

Vent en km/h: moyen: 32.7

force rafale maximale: 61.2 à 22h17

direction rafale maximale: 210 (SSO)

Humidité en % minimale: 77 à 13h38

maximale: 94 à 04h10

Durée d'insolation en heures et minutes: mq

Rayonnement global en Joules/cm²: mq

Commentaires

Pression atmosphérique à 15 h UTC : 1023.2 hPa; à 16 h UTC :

1022.8 hPa - Etat du ciel à 15 h UTC : nuageux à très nuageux.

Les heures sont en UTC. Heure légale = Heure UTC + 1 (hiver) ou +2 (été) Heure TSV = Heure solaire vraie

N.B. : La vente, redistribution ou rediffusion des informations reçues,

en l'état ou sous forme de produits dérivés, est strictement interdite sans l'accord de METEO-FRANCE.

Page 1/1

Edité le 19/12/2006

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT MILITAIRE PROCES - VERBAL D'INVESTIGATIONS		
C.U. 00574	Procès Verbal 01167/2006		N° Pièce <i>8</i>	N° Feuillet 1
(ANALYSE ET REFERENCES)				

Le vingt-six décembre deux mille six à dix-huit heures

Nous soussigné Gendarme _____ Agent de police judiciaire, _____ agissant
sous le contrôle de l'Adjudant-Chef _____, Officier de police judiciaire de notre unité.

Vu les articles 20, 21 du C.P.P. et les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ rapportons les opérations suivantes :

Faisant suite à l'enquête en cours, nous prenons attache avec la tour de contrôle de l'aéroport du HAVRE – OCTEVILLE, afin que ce service nous fournisse le détail du trafic aérien pour la journée du 15 décembre 2006 entre 16 heures et 19 heures.

Il s'avère de cette vérification qu'aucun vol n'est présent en approche ou au départ de cet aéroport entre 16h35 et 16h45, créneau de l'observation des témoins. Le détail du trafic aérien pour cette après midi nous est transmis par fax et se trouve annexé à la présente pièce.

Fait et clos à M
Le 26 décembre 2006
L'A.P.J.
rt

Voici la liste des vols en compte avec La Tour du Havre le 15 décembre 2006.

- A 15h12 UTC (= 16h12 locale), arrivée d'un PA28 (avion d'aéi-club 4 places) en provenance du Mans à 2200 pieds (\approx 800 m). Sa trajectoire lui a fait longer l'estuaire de la Seine jusqu'à l'aéroport. Cet avion a atterri à 15h18 UTC (= 16h18 locale).
- A 16h28 UTC (= 17h28 locale), arrivée du vol Dri'Air, ATR 42 (avion de ligne 2 moteurs à hélice, aile haute) en provenance de Rouen. Sa trajectoire l'a fait passer dans le secteur de Fontiville vers le Nord de la ville du Havre. L'Avion a atterri à 16h31 UTC (= 17h31) sur le terrain. Altitude 2000 pieds (\approx 600 m).
- A 17h09 UTC (= 18h09 locale), décollage du vol Dri'Air vers Lyon, ATR 42. Trajectoire de l'estuaire de la Seine (port du Havre) vers la côte deauvillaise. Altitude de 0 pied vers 10 000 pieds (\approx 2000 m). Les 2000 mètres sont en général atteints derrière la côte deauvillaise.
- A 17h27 UTC (= 18h27 locale), Arrivée de l'hélicoptère de la sécurité civile (rouge et jaune) de Nîmes. Trajectoire: Houffleur direct l'aéroport. Altitude 1000 pieds (\approx 200 m).

Cordialement,

La Tour de Contrôle du Havre

GENDARMERIE NATIONALE		PROCEDURE DE RENSEIGNEMENT MILITAIRE PROCES - VERBAL D'INVESTIGATIONS		
C.U. 00574	Procès Verbal 01167/2006		N° Pièce 9	N° Feuillet 1
(ANALYSE ET REFERENCES)				

Le quinze janvier deux mille sept à dix-huit heures

Nous soussigné Gendarme , Agent de police judiciaire, agissant
sous le contrôle de l'Adjudant-Chef Officier de police judiciaire de notre unité.

Vu les articles 20, 21 du C.P.P. et les articles 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Nous trouvant au bureau de notre unité à , rapportons les opérations suivantes :

Faisant suite à l'enquête en cours, nous recevons la réponse à notre demande de renseignement du Centre de Conduite des Opérations Aériennes de TAVERNY (95), par le Bordereau d'envoi n°200/CCOA 25.542/CDT en date du 08/01/2007.

Cette recherche d'information provient du Centre de Conduite 07.927 de CINQ MARS LA PILE (37), recherche sous référence 595/CDC 07.927/CDT/OPS.

Cette recherche ne fait apparaître aucune trajectoire d'aéronef non identifié sur l'agglomération havraise le 15 décembre 2006 entre 16h35 et 16h45.

Sur le créneau de l'observation , seuls des avions de ligne sont présents. Et plus particulièrement à 15h39 GMT soit 16h39 heure locale, un avion de ligne survole l'agglomération havraise avec un azimuth sud , sud-est ne correspondant pas au critère de vol mentionné par les témoins.

La trajectographie de ce trafic est annexée à la présente pièce.

Fait et clos à
Le 15 janvier 2007
L.A.P.J.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ARMÉE DE L'AIR

CENTRE DE CONDUITE DES OPERATIONS
AERIENNES 25.542

Commandement

Dossier suivi par :

Taverny, le 08/01/2007

N° 200 /CCOA 25.542/CDT

Destinataire : REG.GEND.

Lcl

BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
Restitution trajectographique radar transmise par le centre de contrôle de Cinq Mars la Pile. (37-Tours)		A l'attention du Gendarme ou du Gendarme.
-copie de la trajectographie radar correspondant à la journée du 15/12/06, entre 16h35 et 16h45 (heure locale)	1	
-bordereau de télécopie	1	
		Nota : les horaires stipulé sur la restitution radar sont en heure « zulu » (heure locale-1h).
		Le Lieutenant - colonel
TOTAL	2	



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ARMÉE DE L'AIR

CDC 07.927

SECRETARIAT OPERATIONS

Cinq Mars la Pile, 19 DEC. 2006

N° 595/CDC 07.927/CDT/OPS

Clt. : FAX

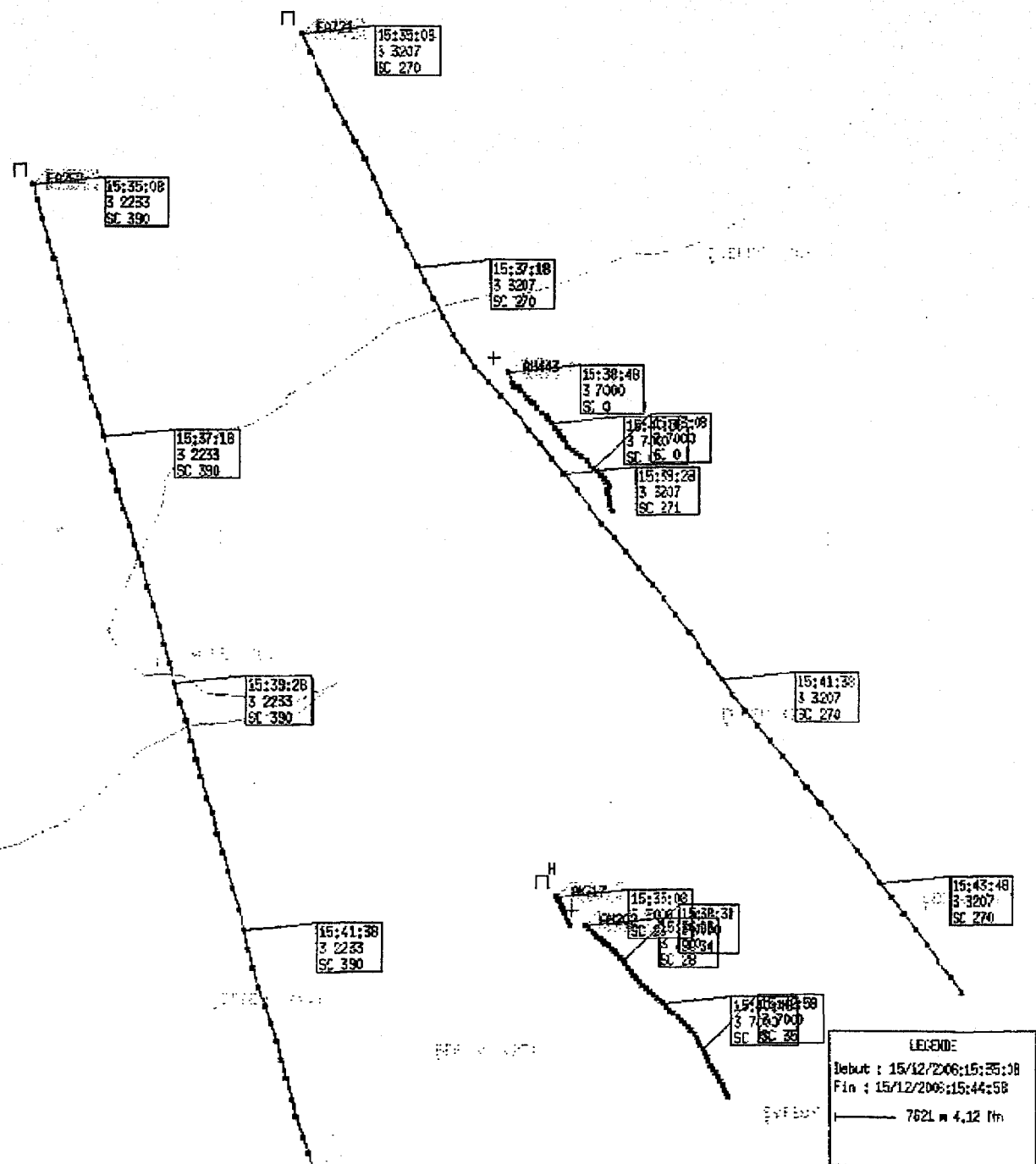
Dossier suivi par :

TELECOPIE

NOMBRE DE PAGES (y compris cette page)	2
DESTINATAIRES :	CCOA
N° FAX :	

Restitution Le Havre du 15/12/06.
Vous souhaitant bonne réception.

- Aucune trajectoire non-identifiée.
- La totalité des trajectoires sur et aux alentours du Havre pendant le créneau correspondent à des avions de ligne.



De:
Envoyé: venarea 22 decembre 2006 09:19
À: Geipan
Cc:
Objet: Re: TR : observation

Bonjour,

Je vous ferai parvenir le document sur les radio sondages durant le mois de janvier.

En ce qui concerne le temoignage ci-dessous, il ne correspond ni aux heures de lacher (00 TU et 12 TU) ni aux lieux de lacher (Trappes etant le plus proche) des radiosondages de Meteo-France. En outre la description des objets n'est pas vraiment compatible avec une radiosonde (d'ailleurs je pense rajouter quelques photos de radiosondes et ballons en action, dans le document que l'on vous enverra afin de faciliter leur reconnaissance).

- t
Météo-France
Chef du Département SERVICES
Direction de la Production

Geipan a écrit :

> Bonjour,
> N'ayant pas encore en ma possession les programmes de lancement de
> ballons sondes, je vous transmet ce témoignage afin que vous puissiez
> me dire si cela peut avoir un quelconque rapport avec des activités
> météorologiques.
> Avec mes remerciements,
> Cordialement

>
>
>
> */Responsable du GEIPAN/*
>
> /CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES/
>
> /18, Av Edouard belin Bpi 2911 31401 TOULOUSE CEDEX 9/
>
> /Tel :
>
> /Fax :

>
> -----Message d'origine-----
> *De :* 1
> *Envoyé :* vendredi 15 décembre 2006 18:00
> *À :* Geipan
> *Objet :* observation

>
>
>
>
>
>
>

>
>
>
>
> Le Havre, le 14 décembre 2006
>
> Aujourd'hui à 16h35 j'ai été témoins, ainsi que ma femme, un directeur
> d'école, et 2 enfants de classe moyenne.
>
> D'une observation de 7 objets de couleur marron ,durée de
> l'observation 6 ou 7 minute dans la rue.
>
> et 5 a 6 minutes dans la cour de l'ecole.
>
> Prenant une directions nord-ouest, assez lent, volant ensemble dans la
> même direction.
>
> Pas de formation, mais vitesse constante entre eux.
>
> Pas de bruit constaté, pas de battement d'aile et pas de protubérance
> a caractère aéronautique.
>
> Altitude environ 2000 mètres (ou moins).
>
> Forme indéterminé, mais ce rapprochant de palet de hockey avec un
> dessus légèrement arrondis.
>
> Ils sont donc passez au dessus du havre (seine maritime) dans une
> trajectoire nord ouest.
>
> J'attends de voir si il y a d'autres témoignages sur la ville du
> havre.
>
> Au travers du journal le havre libre ou le havre presse.
>
> Avant de témoigner avec le directeur d'école et ma femme.
>
> Au cas ou cela estnégatifs, nous rapporterons les témoignages à une
> association.
>
> Je tiens a précisez sur l'honneur que cette observation a bien eu lieu
> comme énoncé plus haut.
>
> mr
>
>
>
>
>
>
> <

De:

Envoyé: lundi 8 janvier 2007 23:38

À:

Objet: Observation du 14 décembre 06

Monsieur ,

C'est avec un grand intérêt que j'ai lu le témoignage relatif au PAN observé le 14/12/06 dans la région du Havre.

Malheureusement, les relevés trajectographiques de nos radar ne permettent pas de confirmer ce témoignage.

En effet, les trajectoires aux alentours du Havre, pendant le créneau d'observation ne correspondent qu'à des avions de ligne.

Cordialement

Lcl.

De:

Envoyé: venarea 15 décembre 2006 18:00

À: Geipan

Objet: observation

Le Havre, le 14 décembre 2006

Aujourd'hui à 16h35 j'ai été témoins, ainsi que ma femme, un directeur d'école, et 2 enfants de classe moyenne.

D'une observation de 7 objets de couleur marron ,durée de l'observation 6 ou 7 minute dans la rue.

et 5 a 6 minutes dans la cour de l'ecole.

Prenant une directions nord-ouest, assez lent, volant ensemble dans la même direction.

Pas de formation, mais vitesse constante entre eux.

Pas de bruit constaté, pas de battement d'aile et pas de protubérance a caractère aéronautique.

Altitude environ 2000 mètres (ou moins).

Forme indéterminé, mais ce rapprochant de palet de hockey avec un dessus légèrement arrondis.

Ils sont donc passez au dessus du havre (seine maritime) dans une trajectoire nord ouest.

J'attends de voir si il y a d'autres témoignages sur la ville du havre.

Au travers du journal le havre libre ou le havre presse.

Avant de témoigner avec le directeur d'école et ma femme.

Au cas ou cela estnégatifs, nous rapporterons les témoignages à une association.

Je tiens a précisez sur l'honneur que cette observation a bien eu lieu comme énoncé plus haut.

mr